

Règlement pour la réservation des Salles



Rappel aux étudiants pour la réservation:

Des Salles de Présentations :

- Respecter les locaux :
 - 1) En cas de perçage de murs, reboucher impérativement.
 - 2) Ne pas accrocher les travaux sur les installations électriques. (Pour des raisons de sécurité)
 - 3) Prévoir de la peinture afin de remettre les locaux en état (celle-ci ne sera pas fournie).
 - 4) Nettoyer la salle après votre présentation.
 - 5) Il est strictement interdit de démonter de leur support les rideaux des salles.
- Aucune réservation ne se fera pour le jour même et au-delà de 15 jours (sauf pour projet particulier)
- Une seule salle sera accordée à l'étudiant pour sa présentation.
- Pour tout projet et installation particulière dans le cadre des partiels ou des soutenances, merci de vous adresser à Mme SIMON afin d'organiser votre installation.

Des Modules et de la Salle Commune :

- Pour la salle commune :
 - 1) Remplir le formulaire réservé à cet effet. (Pour toute demande, la signature du Responsable Enseignant sera demandée) et la demande de réservation sera transmise par Mme SIMON à M. Yann TOMA qui donnera ou pas un avis favorable.
- Pour les Modules :
 - 1) Un « dossier projet » sera demandé et transmis à Mme SIMON en plus de l'accord de l'enseignant de l'EP concernée et ensuite soumise à un avis favorable ou pas. .
 - 2) L'étudiant devra se satisfaire des installations prévues, aucune modification ne sera acceptée.



Pour des raisons de sécurité, les installations sauvages dans les parties communes (Hall, escaliers de secours, couloirs etc...) sont strictement interdites sans autorisations préalable de la Direction.



Nous vous demandons de bien vouloir respecter ces quelques règles, dans l'intérêt de tous les usagers du Centre St Charles.

LA DIRECTION DU CENTRE